



La procédure d'évaluation et le cahier des charges applicable aux organismes évaluateurs

L'objectif du nouveau dispositif d'évaluation de la qualité des ESSMS est de proposer aux ESSMS un cadre d'évaluation commun, centré sur la personne accompagnée, au service d'une amélioration continue de la qualité.

Après la publication du référentiel et du manuel d'évaluation en mars dernier, la HAS complète ce nouveau dispositif d'évaluation avec la publication de deux documents :

- le **cahier des charges applicable aux organismes évaluateurs** qui fixe les exigences auxquels ces organismes devront se conformer;
- la **procédure d'évaluation des établissements et services** qui détaille les grandes étapes de la démarche.

La publication de ces deux documents permet d'amorcer le **déploiement opérationnel du dispositif d'évaluation au sein des ESSMS**.



BON A SAVOIR !

L'évaluation consiste en une **appréciation :**

- **impartiale et indépendante**
- **réalisée par un organisme accrédité autorisé à réaliser des évaluations en ESSMS**
- **réalisée lors d'une visite au sein de l'ESSMS**



Des nouvelles exigences

- Remise et diffusion du rapport d'évaluation
- Etat d'avancement de la démarche d'amélioration continue de la qualité annuel
- Organismes évaluateurs accrédités Cofrac

"L'évaluation :

un levier pour nous mobiliser, professionnels, dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité de nos accompagnements délivrés aux personnes accueillies."



Pour qui ?

Tous les Établissements et Services Sociaux ou Médico-Sociaux

